


Règlement de l'école primaire :

A. EN SORTIE, HORS DE L'ÉCOLE

1. Je respecte les adultes qui encadrent le groupe.
 2. Je reste dans les rangs, ne crie pas et ne me fais pas remarquer par les passants.
-  Tout manquement entraînera une suspension de sortie.

B. A L'INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE

1. J'arrive à l'heure (sonneries : 8 H 30 – 13 H 30)
2. Je me range dès la première sonnerie. Je suis rangé(e) en silence, devant mon professeur, à la deuxième sonnerie.
3. Je respecte mon matériel (qui devra être complet et en bon état), celui des autres, celui de la classe et celui de l'école.
4. Je me montre poli et respectueux envers toutes les personnes qui travaillent dans l'école.
5. Je n'apporte ni objet dangereux ni objet de valeur (les téléphones portables et les jeux électroniques sont interdits).
6. Je porte le tablier CNDI propre et fermé toute la journée.
7. Mes parents ne m'accompagnent pas en classe.

C. EN CLASSE

1. Je participe à une ambiance de travail basée sur le respect de chacun.
2. Je présente un travail soigné
3. Ma place est nette, mon bureau rangé.
4. Je n'entre pas dans ma classe en l'absence du professeur.
5. Tout travail demandé et toute circulaire est à remettre en temps et en heure.

D- EN RÉCRÉATION

1. Je refuse toute violence physique ou verbale ; si je suis témoin d'un acte violent, je préviens un adulte.
2. Je ne joue pas dans les toilettes, je les garde propres.
3. Je reste dans la cour.
4. J'apporte un goûter équilibré (sans bonbon et boisson gazeuse)
5. J'utilise les poubelles pour jeter papiers et détritrus.
6. A la première sonnerie, je cesse mes jeux et je vais me ranger.
7. A la deuxième sonnerie, je suis rangé(e) en silence devant mon professeur.

E- A LA CANTINE

1. Je respecte le personnel de service.
2. Je mange proprement et dans le calme.
3. Je ne gaspille pas la nourriture.
4. Je ne cours jamais dans la salle de cantine.

F- A L'ÉTUDE

1. Je fais mon travail en silence.
2. Je ne me déplace pas dans la salle, sans autorisation.
3. Si je termine mon travail avant l'heure, je m'occupe sans perturber le bon déroulement de l'étude.
4. J'attends que l'on m'appelle pour sortir.

La cantine et l'étude sont des services proposés aux familles ; tout manquement entraînera donc une exclusion temporaire voire définitive.

Tout adulte travaillant dans l'établissement peut sanctionner l'élève qui ne suivrait pas ce code de conduite.

DISTRIBUTION DE MÉDICAMENTS Á L'ÉCOLE : recommandations

☒ Aucun médicament (même homéopathique) ne doit être laissé aux enfants présents à l'école.

Les enseignants ne sont pas habilités à donner aux enfants un traitement médical quel qu'il soit.

☒ Certains enfants atteints de maladie chronique* doivent prendre des médicaments de façon régulière et prolongée. Ces traitements nécessitent parfois des prises orales quotidiennes dont au moins une pendant le temps de présence des élèves à l'école. Ces enfants doivent faire l'objet d'un PAI (Plan d'Accueil Individualisé) mis en place conjointement entre les parents, l'équipe éducative et la médecine scolaire. Aucun traitement ne sera donné aux enfants sans la mise en place d'un PAI.

* Quelques affections chroniques : Asthme, Maladie de Crohn , Cancer, Epilepsie
Cardiopathie, Mucoviscidose, Diabète, Hémophilie

☒ Si je ne respecte pas le règlement, je serai sanctionné. La sanction pourra être

- Une copie propre et sans erreur
- Un travail écrit supplémentaire
- Un travail de réparation
- Une retenue
- Une exclusion temporaire ou définitive.

En cas de manquements répétés ou de problème de discipline grave, un conseil de cycle ou de discipline prendra les décisions qui s'imposent.